

Conseil Municipal du Mardi 18 décembre 2018 à 20 heures

- Question orale sur le suivi du Plan Communal de Sauvegarde - François

Madame la Maire,

Le 31 janvier 2011, nous vous avons posé une question orale au sujet de la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde de SAINT PIERRE DES CORPS.

Dans votre réponse vous nous indiquiez :

Il y a eu un travail important de fait, le document est maintenant prêt, donc normalement, on devrait le mettre en place.

Vous aviez ajouté : mais on va proposer une réunion de présentation du Plan Communal de Sauvegarde à l'ensemble du Conseil Municipal, juste avant de véritablement le passer au Conseil Municipal, parce que je pense que c'est un élément important. Et puis ensuite on sera amenés à le présenter à la population.

Le PCS a été présenté et adopté au Conseil Municipal du 16 mai 2011. Nous n'avons pas pris part au vote, car à défaut de la tenue de la réunion préalable annoncée, nous n'avons pu obtenir de réponses à nos 18 demandes formulées lors de ce Conseil. Après vous les avoir présentées à nouveau sous forme d'une question écrite, vous indiquiez en conclusion de votre réponse détaillée que « certaines questions restaient en suspens et que le document était par nature évolutif et perfectible. »

En 2013, suite à un compte rendu détaillé (4 pages) du Bureau Municipal relatant l'exercice départemental sur les inondations du 30 septembre au 3 octobre, nous vous posions une nouvelle question orale qui se terminait par :

« Compte-tenu des nouveaux éléments figurant dans le compte-rendu du Bureau Municipal, quand et comment ce Plan Communal de Sauvegarde va-t-il être revu et mis à jour pour en tenir compte, et comment seront intégrés les autres points que nous avons pu soulever, dès 2011, et qui étaient restés sans réponse ? »

Depuis, nous n'avons pas trouvé d'éléments nous permettant de considérer que le PCS est encore vivant alors qu'il aurait dû être révisé au plus tard dans les 5 ans (article R731-7 du code de la sécurité intérieure), c'est à dire en 2016. Cela serait largement justifié car depuis 2011, outre les enseignements tirés de l'exercice de 2013 et nos questions restées sans réponses, le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) a reprécisé les aléas et leur localisation, et le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur les Pétroliers et Primagaz a été mis à jour, même s'il n'a pas tout réglé.

Certes, la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) a indiqué la nécessité d'une approche intercommunale, confirmée par le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Cependant, étant donné que la Métropole ne veut pas jouer son rôle d'animation intercommunale, au moins pas avant 2020, va t'on rester pendant plus de 10 ans avec un PCS que l'on sait périmé et incomplet, alors que les dernières catastrophes dues au dérèglement climatique avec les inondations dans le Sud de la France ont rappelé la nécessité d'avoir des PCS à jour pour être efficaces ?

Il serait très regrettable pour les populations et pourrait engager la responsabilité de la commune, de ne pas prendre dès maintenant des dispositions préventives salutaires pouvant se mettre en œuvre au niveau communal, à commencer par la mise à jour et la diffusion du DICRIM.

Questions :

- Le Plan Communal de sauvegarde de la ville de SAINT PIERRE DES CORPS a-t-il fait l'objet d'une mise à jour depuis 2011 ?

- Si non, pourquoi ne pas faire une révision communale de mise à jour et de mise en conformité avec les exigences de contenu du décret du 27 octobre 2014 pour tout ce qui peut relever du niveau communal et permettant de préparer ce qui relèvera de l'intercommunalité ?

- De quand date le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) en vigueur ? Quelle diffusion en a été faite auprès des habitants ? Est-il distribué à tous les nouveaux habitants ?

- Selon quelles modalités serait actuellement évacuée la population ?

Réponse MFB : Le PCS aurait dû être effectivement révisé en 2016, mais une part importante n'a pas perdu de sa pertinence, par exemple la mise en sécurité des matériels communaux ; par contre, pour la voirie, il y a nécessité de travailler cela avec TMVL.

Elle a demandé à la Direction générale de la ville de voir comment on pouvait le mettre à jour dans des conditions raisonnables –sans avoir recours à un chargé de mission -

L'évacuation des populations est conçue avec des points de ralliement pour les personnes non motorisées, qui sont toujours d'actualité. Les écoles y sont prévues. La décision d'évacuation appartient toujours au préfet, mais il reste beaucoup de points à traiter avec ses services.

Quant au DICRIM, sa dernière mouture a été distribuée dans Clarté. Elle va pouvoir être mise à jour puisque la situation de Primagaz a évolué. D'ailleurs, Primagaz est en cours de réalisation de sa plaquette.

Beaucoup de travail reste à faire ; voir s'il est possible de le faire en interne ou pas.

- **Question orale sur la semaine de l'énergie** - Cyrille Jouanneau

Quels sont les liens entre la municipalité et l'organisme qui organise cet événement ? Pourquoi le choix de ce partenaire ou prestataire ?

Réponse : Convention de partenariat entre la société Atsoum et la mairie, avec description de la répartition des rôles de chacun. Pour la commune, son rôle réside en la communication et la prise en charge du pot d'inauguration. Les dépenses sont financées sur le budget communication de la commune : 16371 € pour 2017. Le bilan 2018 n'a pas encore été fait. Pour 2017 : 25 classes ont participé, le collectif cycliste également a participé, financé par TMVL : 290 personnes contactées. Le nom « Semaine de l'énergie » n'existait pas quand cet événement a été créé il y a 16 ans ; marque cependant déposée par la société Atsoum.

- **Question orale sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2019** – Patrick Bourbon

Le SNUIPP a adressé un courrier à la mairie pour savoir ce qu'il en est de ces rythmes pour la rentrée 2019, la concertation annoncée pour le 1^{er} trimestre n'ayant concerné que le seul le groupe scolaire Marceau Paul Louis Courier.

Réponse : P.Bourbon a été destinataire du CR de la commission des affaires scolaires qui retrace les différentes propositions, aucune d'entre elles n'a fait l'objet d'un choix. Ce qui a eu lieu pour le groupe scolaire Marceau est une formation sur le travail commun entre enseignants et animateurs sur le bien-être des enfants ; la commune souhaiterait que ce travail soit effectué sur tous les groupes scolaires, mais il dépend de l'éducation nationale quant à son financement sous forme de crédits à la formation ; en aucun cas la municipalité ne reviendra sur la semaine de 4 jours et demi.

- **Question orale sur les événements actuels (gilets jaunes) – Martine Belnoue**

Madame le Maire

Notre pays, notre département, notre ville connaissent aujourd'hui une colère populaire légitime, légitime parce que :

- craindre pour son avenir, pour l'avenir de ses enfants
 - ne pas être en capacité de répondre chaque mois aux besoins de la famille, même si l'on a un travail
 - voir sa situation de plus en plus fragile au moment de la retraite
- Tout cela est intolérable alors même qu'une minorité de privilégiés s'accapare l'essentiel des fruits du travail collectif.

. Aujourd'hui les réactions de ras-le-bol sont vives !

Les maires, les élus locaux vivent et partagent la colère du peuple ; Et cela d'autant plus qu'ils sont aujourd'hui « empêchés » de mettre en place, développer des services publics en réponse aux besoins. Et pourtant, ils sont souvent les correcteurs, les amortisseurs des inégalités, générées par le système actuel . Rogner avant tout sur les finances publiques se fait au détriment des services publics, aggrave les disproportions entre les territoires et entre les citoyens-ennes.

La suppression de 13 milliards d'euros de dotations destinées aux collectivités locales est inacceptable alors même qu'elle intervient au moment où 40 milliards sont offerts sans contrepartie au monde économique au titre du CICE et que 1,5 milliards d'euros sont restitués aux 5000 contribuables les plus riches du pays.

Notre commune accueille les foyers les plus modestes sur le département ; en témoignent le revenu moyen par habitant, les données CAF ou les plus de 24% de chômeurs. La municipalité tente, avec ses moyens, de répondre aux besoins de ses habitants, d'être l'amortisseur des inégalités C'est pourquoi, elle a mis en place le quotient familial pour le paiement des services (comme la restauration scolaire, les cours de musique ou de dessin, les centres de vacances) afin que chacun paye suivant ses ressources. En gérant un service d'aide à domicile et un centre municipal de santé qui pratique le tiers payant, la Mairie permet à tous de se soigner et de se maintenir dans son logement sans amputer lourdement son budget. Les élus se sont toujours engagés à défendre ces services publics qui font la richesse des plus démunis, mais chaque année, nos moyens financiers se réduisent.

Il est temps aujourd'hui d'entendre les voix qui s'expriment dans notre ville, et dans notre pays, les voix des habitants, les voix des élus. Ces voix qui crient « Nous voulons dignité, respect de la démocratie et justice sociale ».

Nous avons toujours combattu et combattons toujours toutes les violences, celles qui s'en prennent aux voitures ou aux magasins, mais aussi celles qui ferment des entreprises qui génèrent pourtant des bénéfices et reversent des fortunes aux actionnaires.

Les élus locaux sont des acteurs quotidiens de la démocratie et les défenseurs du peuple. La France est riche, Elle a les moyens de répondre aux exigences portées par le mouvement populaire. Nous lui apportons notre soutien dans les luttes pour que l'on place « l'être humain » au cœur des choix politiques.

Madame le Maire, nous sollicitons les autres groupes de notre conseil municipal pour qu'ils se joignent à notre appel et nous vous demandons de bien vouloir porter cet appel des élus de notre commune à la connaissance du Président de la République.

Réponse assez longue, accord sur le fonds et la forme.

Depuis le conseil, ce texte a été légèrement modifié par le groupe communiste avant envoi ; nous n'avons pas signé cette lettre.

1. FINANCES

1.1 Demande de garantie d'un emprunt CDC par la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin
Intervention Béatrice :

La garantie de cet emprunt est demandée à hauteur de 100%, ce qui veut dire que la commune est seule pour garantir ...Sait-on pourquoi ?

Réponse : Depuis que TMVL existe, garantie à 100%, ce n'est pas la première fois.

Allongement de 10 ans, ce qui porte à 27 ans la garantie de cet emprunt, mais il n'y a pas de risque puisque c'est déjà construit ; toutes les communes sont obligées d'apporter leur garantie aux prêts pour les organismes d'HLM.

Vote : Pour

Unanimité du conseil moins 1 contre (Je ne sais plus qui ?)

1.2 Demande de garantie d'un emprunt CDC par la SA HLM 3F Centre Val de Loire

Vote Pour

Unanimité du conseil

1.3 Remise gracieuse sur débet juridictionnel pour le comptable de la ville de St Pierre des Corps
Intervention François :

« Est-ce le comptable à qui on verse une indemnité ? »

Réponse : oui

Vote Abstention

Unanimité du conseil moins 2 abstentions

2. SECRETARIAT GENERAL

2.1 Communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Centre Val de Loire sur la gestion de la commune sur les exercices 2012 et suivants

Intervention Béatrice :

D'une manière générale, la lecture de ce rapport pointe un non-respect de la réglementation en vigueur, un défaut de pilotage, de prospective et un manque de transparence dans plusieurs domaines. De fait, les 6 points d'amélioration proposés par la Cour des Comptes ouvrent des champs d'amélioration importants.

Nous ne reviendrons pas sur le manque de transparence des finances de la commune, comme nous l'avons découvert lors du conseil municipal de novembre dernier. Lors des précédentes mandatures, nous avons maintes fois demandé des annexes au compte administratif, ou posé des questions précises, dont nous avons eu le plus grand mal à obtenir des réponses.

Ce qui nous semble particulièrement préoccupant, c'est le manque de lisibilité concernant l'état du patrimoine, dont le suivi n'est pas exhaustif ; ainsi, d'après le rapport, seuls les matériels informatiques et les logiciels font l'objet d'un inventaire physique (par 1.4.2). « Cette démarche pourrait donc être étendue à l'ensemble des biens, meubles et immeubles », dit le rapport. Il nous semble en effet primordial d'avoir un inventaire physique des biens mobiliers et immobiliers, et de leur état, en vue d'élaborer un plan d'investissement.

J'ai voulu vérifier par moi-même si le M14 comportait cet inventaire, et j'en ai trouvé trace dans les annexes du compte administratif 2017 en date du 26/04/2018, intitulé « ETAT DES ENSEMBLES IMMOBILIERS ET MOBILIERS AU 31/12/2017 » ; à la lecture, cet inventaire ne contient que les bâtiments et espaces appartenant à la ville, donc pas de biens mobiliers...

Dans les annexes du budget primitif 2018, on retrouve ce même état, légèrement modifié quant au bilan, toujours sans biens mobiliers, mais en date du 26 mars 2018... Quel est l'état qui est correct par rapport à la réalité ? J'ai également trouvé à la suite la liste des véhicules au 01/01/2018... qui pourrait sans doute être une partie des biens mobiliers.

Pour finir, certes, il existe donc des données, mais rien n'est transparent ni facilement consultable !

François : bonne gestion du CMS, ce qui est un point positif.

Inquiet sur la gestion des investissements : on pointe un sous-amortissement, ce qui a pour effet d'améliorer artificiellement le résultat.

Urgence concernant la recommandation n°3, comment on envisage les choses, pourra-t-on avoir un plan d'investissement après inventaire ?

Réponses :

La mise en œuvre des recommandations doit faire l'objet d'une évaluation dans 1 an.

Pour la recommandation n°5 sur le temps de travail : le temps de travail des fonctionnaires doit être rediscuté en 2019, donc on ne va rien faire avant.

Pour la gestion du personnel, la prospective est plus difficile qu'avant car les agents ne se projettent pas facilement (pour les départs en retraite). « Quand on le sait, réflexion sur la définition du poste ».

Difficulté des prévisions avec le fonctionnement de la métropole.

La fiabilisation du patrimoine est en cours ; la réhabilitation du patrimoine est faite au fur et à mesure que nécessaire (travail avec les services et choix avec les adjoints).

Ce rapport est pris comme un outil d'analyse qui peut servir.

Prise d'acte

2.2 Cimetière communal : tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019

Vote Pour

unanimité du conseil

2.3 Attribution d'aides à l'acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales

Vote Pour

unanimité du conseil

2.4 Désignation d'un représentant de la ville au Conseil d'Administration du Lycée Martin Nadaud

Vote Pour

unanimité du conseil

3. SERVICE JURIDIQUE

3.1 Bail pour un garage accordé à M. Damien Amourette

Vote Pour

unanimité du conseil

3.2 Bail pour un logement 37 rue M. Beaufils à Mme Anaïs Massonneau

Vote Pour

unanimité du conseil moins 2 abstentions

3.3 Bail pour un logement 30 boulevard Viala à Mme Boutheina Derouiche

Vote Pour

unanimité du conseil moins 2 abstentions

3.4 Compte rendu de la délégation accordée au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Prise d'acte

4. BIBLIOTHEQUE

4.1 Compte-rendu de la délégation accordée au Maire pour l'acceptation des dons et legs

Prise d'acte

5. ECOLE DE MUSIQUE

5.1 Compte-rendu de la délégation accordée au Maire pour l'acceptation des dons et legs

Prise d'acte

6. PETITE ENFANCE

6.1 Convention « Prestation de service » pour le Relais Assistantes Maternelles à passer avec la CAF
Vote Pour **unanimité du conseil**

7. URBANISME

7.1 Bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune pour 2018
Prise d'acte

8. VOIRIE RESEAUX DIVERS

8.1 Reprise en gestion municipale du parc de stationnement en enclos rue Fabienne Landy
Intervention François :

Dans les coûts d'exploitation, est-il compris l'amortissement des matériels ?

Réponse : amortissements prévus de l'ordre de 20000€ annuel

Projet d'étendre ce parking car il y a des besoins.

Vote Abstention **conseil : 2 abstentions – 1 contre (Patrick Bourbon)**

8.2 Adhésion au groupement de commandes organisé par Tours Métropole Val de Loire pour la dématérialisation des procédures de DT-DICT- ATU

Vote Pour **unanimité du conseil**

9. ESPACES VERTS

9.1 Convention pour la mise à disposition d'une parcelle pour l'installation d'un rucher
Vote Pour **unanimité du conseil**

10. EQUIPEMENTS SPORTIFS

10.1 Tarifs de location des équipements sportifs
Vote Pour **unanimité du conseil**

10.2 Tarifs des entrées et de location du stade nautique
Vote Pour **unanimité du conseil**